



Mairie  
10, rue Pavée - 10400 LA SAULSOTTE  
Tél. : 03 25 39 82 28  
Fax. : 03 25 39 12 83  
Courriel : [mairie.lasaulsotte@wanadoo.fr](mailto:mairie.lasaulsotte@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.lasaulsotte.fr](http://www.lasaulsotte.fr)

# INFOS MUNICIPALES

Madame, Monsieur,

Nous venons de traverser une crise sans précédent mettant à mal notre pays tant sur le plan sanitaire qu'économique avec des conséquences qui vont se révéler rapidement problématiques.

Comme vous pouvez le voir ou l'entendre à travers les médias, la pandémie est loin d'être terminée et une 2<sup>ème</sup> vague pourrait même survenir. **Plus que jamais continuons à respecter les gestes barrières.**

C'est dans ce contexte difficile que se sont tenues les élections municipales en mars dernier avec un taux d'abstention record.

N'ayant pu m'exprimer avant, je tenais à remercier celles et ceux qui se sont déplacés et votés pour les candidats de la liste que je conduisais.

Depuis cette élection, trois conseils municipaux se sont tenus, le premier était consacré à l'élection du Maire et de ses Adjoints. Le second a décidé de ne pas alourdir la pression fiscale en maintenant les taux d'imposition identiques à ceux des quatre dernières années. Le dernier a permis le vote du budget, qui a dû être reporté en juillet pour raison de pandémie.

Cette même pandémie, nous a contraint à renoncer à toutes les festivités traditionnelles (brocante, feu d'artifice...), à supprimer toutes les locations de la salle des fêtes suite aux directives nationales. Le repas des Aînés auquel nous sommes tant attachés, devra sans doute, être également annulé cette année.

Dans ces circonstances difficiles, j'aimerais formuler le vœu que les mois qui vont suivre nous seront plus favorables.

Portez-vous bien !

G.DELORME

**COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES 2020-2026****DELORME G, Maire Président de droit**

MARCHES PUBLICS	BUDGET FINANCES	CULTURE		ENVIRONNEMENT FLEURISSEMENT FORET	TRAVAUX URBANISME VOIRIE	COMMUNICATION EXTERIEURE	AFFAIRES SOCIALES
		ENFANCE ADOLESCENCE SCOLAIRE/ALSH	FETES ET CEREMONIES ASSOCIATION				
LE CROM P	MONOS M	MONOS M		MATTHYS N	LE CROM P	DUPONT R	MONOS M
DUPONT R	LE CROM P	MATTHYS N		DELVRIE S	MATTHYS N	LE CROM P	DUPONT R
GIRAULT C	DUPONT R	DELVRIE S		MARTINEAU P	DELVRIE S	MONOS M	IRDEL F
	MATTHYS N	IRDEL F	Tout le Conseil	IRDEL F	GIRAULT C	MATTHYS N	MAUCLAIR P
	IRDEL F	FORTUNE L	Municipal	MAUCLAIR P	MARTINEAU P	IRDEL F	LIVIN S
	GIRAULT C	LIVIN S		VAILLANT B	VIARD D		PASQUET G
	MAUCLAIR P			PASQUET G			FORTUNE L
				VIARD D			

**CONSEIL MUNICIPAL du 01 JUILLET 2020**

\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*\*\_\*

Présents : MM DELORME, MONOS, LE CROM, DUPONT, MATTHYS, DELVRIE, IRDEL, GIRAULT, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, VAILLANT, PASQUET, FORTUNE, VIARD

Absents excusés : néant

Absents : néant

Ouverture de la séance à 20H00.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TAXES DIRECTES LOCALES (EXCEPTÉ POUR LA TAXE D'HABITATION)**

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée que, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de la TH est gelé au niveau de celui de 2019.

L'état 1259 ci-joint a donc été aménagé dans ce sens et tient compte de l'absence de pouvoir de vote du taux de la TH par le Conseil Municipal.

Néanmoins, il est à noter que le produit de la TH à taux constants de 116 035 € sera comptabilisé au même titre que le montant des allocations compensatrices, de la CVAE....

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état 1259 et recueilli l'avis de la commission des finances du 30 juin dernier qui propose de reconduire les taux votés en 2019 (hormis celui de la TH), à la majorité :

1° décide de fixer les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti : 19.48 %
- Taxe foncière non bâti : 21.28 %
- Cotisation foncière des entreprises : 19.49 %

2° précise que le maintien de ces taux contribue à ne pas augmenter la pression fiscale.

M. PASQUET vote contre souhaitant la baisse de ces taux.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir requis l'avis de la commission des finances réunie le 30 juin dernier, décide de reconduire le montant des subventions accordé en 2019, soit **3 450 €** répartis comme suit :

- Familles Rurales La Saulsotte : **600 €**  
Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés  
Se sont abstenus : MM DELORME, MATTHYS, MONOS, MARTINEAU, LIVIN  
OCCE Groupe scolaire Paul Pasquier : **600 €** - Vote : à l'unanimité
- Entente Sportive La Saulsotte : **400 €** - Vote : à l'unanimité
- Club des Anciens Combattants La Saulsotte : **400 €**  
Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés  
M. PASQUET s'abstient
- ADMR Région Villenauxe : **400 €** - Vote : à l'unanimité
- La Grange aux Histoires La Saulsotte : **300 €**  
Vote : à la majorité des suffrages exprimés  
MM DELVRIE, IRDEL, PASQUET votent contre.  
MM MATTHYS, LE CROM, GIRAULT, LIVIN s'abstiennent.
- La Main à la Pat : **300 €** - Vote : à l'unanimité
- Protection Civile de l'Aube : **150 €** - Vote : à l'unanimité
- Ecole de Musique du Nogentais : **100 €**  
Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés  
Mme VAILLANT s'abstient
- Les Restos du Cœur : **100 €** - Vote : à l'unanimité
- La Croix Rouge : **100 €** - Vote : à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Réglementation de la circulation :**

Monsieur GIRAULT indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable, afin de faire ralentir la vitesse rue de La Fontaine de mettre en place des panneaux STOP à l'intersection de la rue de la Montagne et de la rue des Parois.

La rue de La Fontaine étant une route départementale, il conviendra de soumettre le projet au Service Local d'Aménagement (SLA).

## CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUILLET 2020

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Présents : MM DELORME, MONOS, LE CROM, DUPONT, MATTHYS, DELVRIE, IRDEL, GIRAULT, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, VAILLANT, PASQUET, FORTUNE, VIARD

Absents excusés : néant

Absents : néant

Ouverture de la séance à 20H00.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020, arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	861 271	861 271
INVESTISSEMENT	822 871	822 871
TOTAL	1 684 142	1 684 142

Il s'agit notamment :

- Pour les dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général de personnel, des contributions obligatoires, des subventions aux associations et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

- Pour les dépenses d'investissement :

1. Mise à jour du parc informatique pour la mairie, les écoles et le bureau des services publics
2. Entretien de la forêt communale
3. Travaux d'amélioration énergétique à l'école et au centre loisirs
4. Travaux d'aménagement de la source de la Douée
5. Travaux de restauration de l'église St Féréol et de la chapelle St Pares.
6. Travaux de voirie (bordures, trottoirs, canalisation des eaux pluviales,...) dans le bourg et ses hameaux.
7. Sécurisation des arrêts de bus de la commune
8. Travaux de sécurisation de la route d'Orléans et rue de la Fontaine à Courtioux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages, adopte le budget primitif 2020 de la commune, annexé à la présente délibération, comme arrêté ci-dessus.

M. PASQUET Guy vote contre en exprimant le souhait de voir baisser la taxe foncière.

## **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2019/2020**

La commune accueille dans ses écoles élémentaire et maternelle 12 enfants résidant à Montpothier, 1 à Plessis-Barbuise. En application des dispositions des articles L 212-8 et R 212-21 du code de l'éducation, ces communes sont tenues de participer aux charges de fonctionnement.

Compte tenu des dépenses liées au fonctionnement de ces établissements, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-FIXE comme suit la participation financière par élève au titre de l'année 2019/2020 compte tenu de la variation de + 0.9267 % de l'indice des prix à la consommation valeur 09/2019 par rapport à valeur 09/2018 :

Ecole élémentaire : 303 €

Ecole maternelle : 738 €

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de La Saulsotte, la commune de Montpothier et la commune de Plessis-Barbuise.

## **INFOS UTILES**

### **COMMUNICATION**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

La Commune s'est dotée de l'application Panneau Pocket (gratuite) qui vous permet de recevoir des informations utiles sur la vie communale (téléchargeable directement depuis votre téléphone).

### **VIE COMMUNALE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Nous sommes dans l'impossibilité de louer la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre pour cause de COVID 19.

### **SECURITE / SURETE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Si vous constatez la présence de guêpes ou frelons, ne pas contacter les pompiers qui ne sont plus en charge de cette mission. Nous disposons d'une liste de sociétés spécialisées dans ce domaine en mairie ou répertoriées sur les pages jaunes.

En ces périodes estivales, restons vigilants, la gendarmerie nous informe que des pratiques de marquages (par symboles) de maisons dont les propriétaires sont absents ont été signalées dernièrement. Vous pouvez contacter la gendarmerie au 03 25 39 81 36 ou [cob.nogent-sur-seine@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.nogent-sur-seine@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

### **JEUNESSE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Les Chéquiers « loisirs jeunes » sont à disposition dans les locaux de la Communauté de Communes :  
9 rue de l'étape au vin à Nogent-sur-Seine.

### **RAPPEL ENTRETIEN DES RUISSEAUX**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Il appartient à chaque propriétaires d'entretenir les ruisseaux qui traversent leur propriété en respectant certaines règles comme :

- Pas de produits phytosanitaires
- Ne pas bétonner le ruisseau, ni l'enrocher.
- Ne pas curer le ruisseau
- Ne pas planter d'arbres ou poser un grillage dans son lit
- Respect des essences végétales locales pour les plantations sur berges (frêne, saule, orme par exemple)

**Je limite les contacts avec les autres**

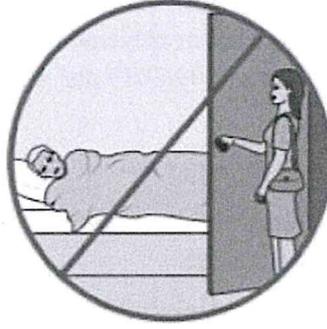
Je ne serre pas la main



Je n'embrasse pas



Je ne rends pas visite  
aux personnes malades



Je ne prête pas  
ma bouteille



**Je me lave les mains avec du savon très souvent**

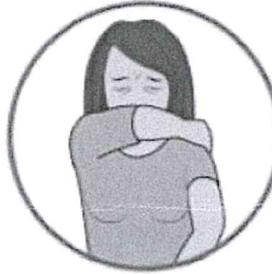


Je peux utiliser un  
gel désinfectant



**Je tousse ou j'éternue**

dans mon coude

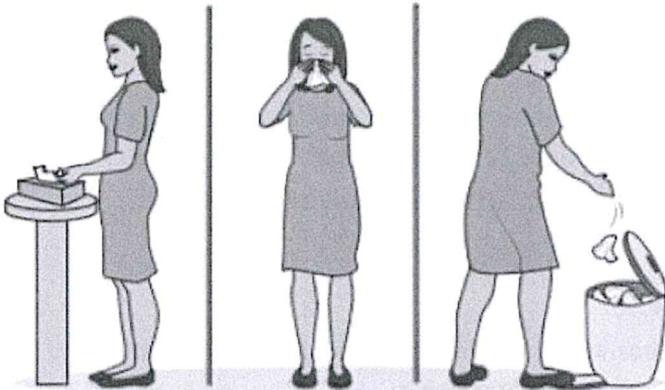


dans un mouchoir



**J'utilise un mouchoir une seule fois**

et je le jette à la poubelle



**Si j'ai de la fièvre, si je tousse, si je respire mal**



j'appelle le 15



je contacte le 114  
si j'ai des difficultés à entendre ou à parler



Pour plus d'informations sur le coronavirus, j'appelle le 0 800 130 000